



PRIX EXCELLENCE DE LA QUALITÉ CEDEAO

ORIGINAL



ONECCA-TOGO

Compétence - Travail - Indépendance

LE CABINET AEC EST INSCRIT AU TABLEAU DE L'ONECCA-TOGO N° D'ORDRE 018.06.A2

Intertek

Total Quality. Assured.

LE CABINET AEC EST LE SEUL CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE AU TOGO CERTIFIÉ ISO 9001 : VERSION 2015

# Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON)

## RAPPORT DEFINITIF

### SUR LA REVUE DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES VILLES DURABLES EN AFRIQUE (CERViDA-DOUNEDON)

EXERCICE 2022

JUIN 2023



## AUDIT EXPERTISE COMPTABLE A.E.C SARL

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Togo (ONECCA-TOGO)

N° d'ordre : 018.06.A2

Info line (00228) 22 21 78 97 / 98 09 00 26

Courriel: cabinetaec1995@yahoo.fr/cabinetaec1995@gmail.com / site web : www.cabinetaectogo.com

**AEC EST DISTINGUÉ PRIX EXCELLENCE DE LA QUALITÉ CEDEAO 1<sup>er</sup> PRIX CATÉGORIE C**

**LE CABINET AEC A ÉTÉ DISTINGUÉ PRIX D'OR DE L'EXCELLENCE ET DE LA QUALITÉ DECERNÉ PAR BID EN FRANCE**

**LE CABINET AEC A ÉTÉ DISTINGUÉ PRIX QUALITÉ SPÉCIAL CEDEAO 2017**

**LE CABINET AEC A ÉTÉ DISTINGUÉ PRIX QUALITÉ LEADERSHIP 2016 DE L'UEMOA**

**LE CABINET AEC A ÉTÉ DISTINGUÉ MEILLEUR CABINET LE PLUS DYNAMIQUE ET LE PLUS INNOVANT DU SECTEUR DE L'AUDIT DANS L'UEMOA EN 2017**

**LE CABINET AEC A ÉTÉ DISTINGUÉ PRIX QUALITÉ TOGOLAIS 2016 D'EXCELLENCE**

**LE CABINET AEC A ÉTÉ DISTINGUÉ MEILLEUR CABINET LE PLUS DYNAMIQUE ET LE PLUS INNOVANT DU SECTEUR DE L'AUDIT AU TOGO**

**PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR DE L'AUDIT ET DE L'EXPERTISE COMPTABLE AU TOGO EN 2019**

# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| LETTRE SUR LE RAPPORT D'AUDIT.....  | 2  |
| I. PRESENTATION DES DONNEES ET DES CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION, ET DE L'ECHANTILLONNAGE EFFECTUE .....                                      | 5  |
| I.1 OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION ET ECHANTILLONNAGE EFFECTUE.....   | 6  |
| <b>I.1.3 Echantillonnage</b> .....  | 7  |
| II. ANALYSE ET OPINIONS SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET LE MECANISME DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU CENTRE.....                                      | 8  |
| II.1 ANALYSE ET OPINION SUR LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES UTILISEES PAR LES STRUCTURES COMPETENTES CHARGEES DE LA PASSATION DES MARCHES ..... | 9  |
| II.2 ANALYSE ET OPINION SUR LE MECANISME DE CONTROLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DU CERViDA-DOUNEDON.....  | 9  |
| III. PRINCIPALES FAIBLESSES CONSTATEES ET RECOMMANDATIONS .....   | 10 |
| III.2 RETARD DANS L'EXECUTION DU PPM .....  | 11 |
| III.1 DELAI REGLEMENTAIRE D'APPROBATION DE MARCHES .....  | 12 |
| III.2 RETARD DANS L'EXECUTION DES MARCHES.....  | 13 |
| III.3 DELAIS REGLEMENTAIRES DANS LA VALIDATION DES DOSSIERS PAR CCPM .....  | 15 |
| <b>III.3 DELAI REGLEMENTAIRE ENTRE L'ANO DE LA CCMP SUR LE PROJET DE CONTRAT ET LA SIGNATURE DU CONTRAT</b> .....                                       | 16 |
| IV. OPINION SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET .....  | 17 |
| <i>Suivi des recommandations antérieures</i> .....  | 20 |
| V. ANNEXES .....  | 21 |
| V.1 TERMES DE REFERENCES .....  | 22 |
| V.2 PLAN DE PASSATION DES MARCHES APPROUVES EN 2022 .....   | 33 |
| V.3 LISTE DES MARCHES PASSES PENDANT LA PERIODE .....   | 36 |
| V.3 FICHES INDIVIDUELLES D'EXAMEN DE CHAQUE MARCHE AUDIT .....  | 37 |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

---

## LETTRE SUR LE RAPPORT D'AUDIT

---



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

Lomé le, 29 Juin 2022

**A**  
**L'Attention de Monsieur le**  
**Directeur du Centre d'Excellence**  
**Régional sur les Villes Durables en**  
**Afrique (CERViDA-DOUNEDON).**

**Objet : Audit des marchés de l'exercice**  
**2022 du Centre d'Excellence Régional**  
**sur les Villes Durables en Afrique**  
**(CERViDA-DOUNEDON).**

**Monsieur le Directeur,**

Dans le cadre de l'exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des marchés réalisé dans le cadre de la mission l'audit financier et comptable des états financiers annuels de l'exercice 2022 **du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON)**. Ainsi que l'opinion de l'auditeur qui en résulte.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales et selon les directives de la Banque Mondiale et des procédures de passation des marchés en vigueur en République du Togo. Ces normes exigent que nous planifions et conduisions l'audit pour avoir l'assurance raisonnable que les procédures de passation des marchés utilisées et les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place ont été appliquées.

Un audit implique l'examen des pièces justifiant les montants et les informations des marchés du projet. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à notre opinion sur les procédures de passation des marchés utilisées et les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place.

En application de ces normes de révisions, et en conformité avec les procédures de la Banque, nos vérifications ont comporté des contrôles sur les documents du projet, des tests et d'autres diligences que nous avons jugées nécessaires en la circonstance eu égard à la spécificité des activités du projet.

Notre rapport vous est présenté selon les points ci-après :

- une présentation des données et des conditions de réalisation de la mission, et de l'échantillonnage effectué ;
- les analyses et opinions sur les procédures de passation des marchés utilisées par les structures compétentes chargées de la passation des marchés ;
- analyse et opinion sur les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place ;
- les principales faiblesses constatées ;



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

- l'état de mise en œuvre des précédentes recommandations ;
- les recommandations ;
- les Annexes comprenant :
  - ✓ TDR ;
  - ✓ détails de la méthodologie utilisée (échantillon, Fiche d'examens) ;
  - ✓ éventuels points de désaccord entre les parties prenantes ;
  - ✓ liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s) ;

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel du Centre pour sa disponibilité et sa parfaite collaboration durant l'exécution de notre mission.

Veillez agréer, **Monsieur le directeur**, l'expression de notre considération distinguée.

**Fait à Lomé, le 29 Juin 2023**

**Aristide P. Judicaël COMPAORE**



**Dr Charles B. BIRREGAH**

**Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'ONECCA-Burkina et Commissaire aux comptes des sociétés**

**Associé-Gérant du cabinet AEC Sarl  
Officier de l'OIPA du CAMES  
Docteur en Sciences de Gestion (Finances)  
Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'ONECCA - Togo  
Commissaire aux comptes de sociétés  
Expert agréé près les cours et tribunaux du Togo**



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

---

**I. PRESENTATION DES DONNEES ET DES CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION, ET DE L'ECHANTILLONNAGE EFFECTUE**

---



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## I.1 OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION ET ECHANTILLONNAGE EFFECTUE

### I.1.1 Objectif de la mission d'audit des marchés de CERViDA-DOUNEDON

L'objectif de la mission d'audit de passation des marchés est de réaliser un audit annuel des marchés passés sur financement du projet au titre de l'exercice 2022, afin de donner son opinion sur les procédures de passation des marchés utilisées et les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place.

### I.1.2 Méthodologie adoptée

La méthodologie adoptée pour la réalisation de cette mission se décline comme suit :

- **Réunion de briefing** : la réunion de briefing et de cadrage a été l'occasion de présenter notre programme d'audit et de communiquer la liste des pièces nécessaires à nos contrôles ;
- **Echantillonnage des marchés à auditer** : la mission après avoir reçu la liste des marchés passés pendant la période sous revue a procédé à un échantillonnage aléatoire d'environ 60% de ces marchés pour lesquels elle a demandé les dossiers complets pour revue ;
- **Revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés** : la mission à l'aide de la fiche d'audit des marchés a procédé à la revue des marchés sélectionnés suivant chacune des phases relatives à la passation et à l'exécution des marchés ;
- **Séance de restitution** : à la suite des travaux de substance, il est tenu avec les différents responsables du Centre une séance de restitution au cours de laquelle nous avons présenté les principales conclusions de l'audit et recueilli les contre-observations éventuelles des responsables du Centre ;
- **Elaboration des rapports provisoire et définitif sur la passation des marchés** : il est enfin élaboré un rapport provisoire et un rapport définitif conformément aux TDRs.



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### I.1.3 Echantillonnage

La mission d'audit a porté sur un échantillon de quatre (4) marchés d'une valeur globale de **FCFA 724 442 431 FCFA TTC**. Ceci représente un pourcentage de représentativité de **100% en nombre** et **en valeur**. La liste des marchés sélectionnés se présente comme suit :

| N° | Objet du marché  | Montant du marché  | Attributaire                  |
|----|--|--------------------|-------------------------------|
| 1  | Travaux de construction du siège du CERVIDA DOUNEDON                         | 673 564 135        | GROUPEMENT GIC SARL &EGENE TP |
| 2  | Acquis Acquisition de logiciel de gestion urbaine et statistique             | 16 354 800         | HI-TECH GEOSERVICES SARL      |
| 3  | Acquisition des équipements de recherche aux partenaires du CERVIDA-DOUNEDON | 9 923 524          | TM LABORATOIRES SARL          |
| 4  | Acquisition d'ordinateurs aux doctorants du CERVIDA-DOUNEDON                 | 24 599 972         | RONAF                         |
|    | <b>TOTAL</b>   | <b>724 442 431</b> |                               |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019



---

## **II. ANALYSE ET OPINIONS SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET LE MECANISME DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU CENTRE**

---



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## II.1 ANALYSE ET OPINION SUR LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES UTILISEES PAR LES STRUCTURES COMPETENTES CHARGEES DE LA PASSATION DES MARCHES

Pendant la période sous revue, le Centre a passé quatre (4) marchés pour un montant de **724 442 431 FCFA**, répartis par procédure comme suit :

| Procédures   | Nombre   | Montant            | %          |
|--------------|----------|--------------------|------------|
| <b>AOI</b>   | 1        | 673 564 135        | 25         |
| <b>ED</b>    | 2        | 40 954 772         | 50         |
| <b>DC</b>    | 1        | 9 923 524          | 25         |
| <b>TOTAL</b> | <b>4</b> | <b>724 442 431</b> | <b>100</b> |

Nous constatons que le projet a utilisé des procédures d'appel à concurrence (AOI, DC) à hauteur de **50% en nombre** représentant **et 95% des marchés passés en valeur**. Les marchés passés par entente direct représentent **50% en nombre et 5,6% en valeur**.

Les deux marchés passés par entente directe sont justifiés d'une part, par l'urgence du besoin à satisfaire et d'autre part, par la détention unique au Togo, de l'agrément du concepteur du logiciel par une société.

***A notre avis, nous pouvons conclure que le CERViDA-DOUNEDON a utilisé des procédures permettant de limiter les risques et de sauvegarder les principes de la commande publique.***

## II.2 ANALYSE ET OPINION SUR LE MECANISME DE CONTROLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DU CERViDA-DOUNEDON

Le Centre est sous la tutelle de l'Université de Lomé. A cet effet, tous ses marchés sont lancés par la Personne Responsable des marchés publics de l'Université suivant les dispositions en vigueur avec la mise en place de tous les organes nécessaires.

La mission au regard de ce dispositif mis en place n'a donc pas d'observation sur le mécanisme de contrôle interne mis en place pour la conduite des marchés.



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDRAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

---

### III. PRINCIPALES FAIBLESSES CONSTATEES ET RECOMMANDATIONS

---



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### III.2 RETARD DANS L'EXECUTION DU PPM

Tous les marchés prévus dans le plan de passation du centre n'ont pas été réalisés. En effet sur les cinq marchés prévus en 2022, quatre ont été réalisés. Le marché relatif à l'acquisition de 20 ordinateurs pour le renforcement des capacités logistiques numériques de la DRI et le matériel reportage et informatique pour la DCP de l'université de Lomé n'a pas été réalisé comme prévu dans le PPM.

#### **Risque :**

Retard dans les activités du projet, performance du projet.

#### **Recommandation :**

Nous recommandons de prendre des dispositions pour veuillez à ce que les marchés prévus dans le PPM soit déroulés avant la fin de la l'année.

**Personne responsable** : Spécialiste en passation de marché, personne responsable des marchés publics, coordonnateur.

#### **Commentaire de la Direction du CERVIDA-DOUNEDON**

*Pour ce marché ci-avant cité, le retard est en grande partie lié à l'envoi tardif des spécifications techniques permettant d'élaborer la DRP après la validation du PPM. L'exécution a également connu un retard. Le Centre ne cesse d'attirer l'attention des bénéficiaires sur la nécessité de fournir les informations nécessaires pour l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence. Vu la situation, le Centre n'inscrira plus de marché de ce genre dans le PPM tant que ces informations ne soient rendues disponibles.*



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### III.1 DELAI REGLEMENTAIRE D'APPROBATION DE MARCHES

#### Constat

La revue des dossiers des marchés a permis de constater une non-conformité entre le délai réglementaire d'approbation des marchés et les dates d'approbation. En effet, nous avons noté un dépassement du délai d'approbation initialement prévus dans le code des marchés publics. A cet effet le marché relatif à l'acquisition d'ordinateur pour les doctorants a été passé par entente direct au motif qu'il y'avait une urgence mais force est de constaté que malgré l'urgence le marché n'a pas été approuvé dans le délai réglementaire. Le détail des marchés concernés se présente comme suit :

| N° | INTITULE DES MARCHES   | TYPE DE MARCHÉ | DATE DE SIGNATURE DE LA PRMP | DATE D'APPROBATION DU MARCHÉ | ECART    |
|----|--|----------------|------------------------------|------------------------------|----------|
| 1  | Acquisition des équipements de recherche aux partenaires du CERViDA-DOUNEDON | DC             | 28-juin-22                   | 21/07/2022                   | 23 jours |
| 2  | Acquisition d'ordinateurs aux doctorants du CERViDA-DOUNEDON                 | ED             | 31/03/2022                   | 25/04/2022                   | 25 jours |

#### Risque :

Le non-respect du délai règlementaire d'approbation peut avoir des conséquences sur les marchés (approbation des marchés hors délai de validités des offres, révision des prix, lenteur dans la procédure, retard dans l'exécution du PPM).

#### Recommandation :

La mission recommande aux autorités approbatrices de veiller au respect du délai règlementaire de 7 jours pour l'approbation des marchés.

**Personne responsable** : l'autorité approbatrice



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### **Commentaire de la Direction du CERVIDA-DOUNEDON**

***Pour les retards d'approbation des contrats, le Centre a mainte fois sollicité l'appui de la Banque mondiale. Cette intervention du bailleur a souvent permis de décanter tant soit peu cette situation. Le Centre continue de faire le suivi des approbations et d'attirer l'attention des acteurs concernés.***

### **III.2 RETARD DANS L'EXECUTION DES MARCHES**

#### **Constat :**

La mission a constaté lors de ses travaux sur les marchés un retard dans l'exécution des marchés. A cet effet :

- sur le marché relatif aux travaux de construction du siège du CERVIDA-DOUNEDON, nous avons constaté un retard dans les travaux. A la date de la revue le taux d'exécution est de 10% ;
- sur le marché relatif à l'acquisition des ordinateurs pour les doctorants du CERVIDA -DOUNEDON, le marché a été passé par entente direct au motif qu'il y'avis une urgence. Mais force est de constaté que le marché n'a pas été exécuté dans le délai contractuel. Le 09 juin 2022 la PRMP une lettre de rappel d'obligation contractuel a été envoyée à l'attributaire du marché dans le but de lui rappeler ses obligations contractuelles. Ainsi le 27 juin 2022, la société RONAF a envoyé une demande de prolongement de délai de livraison de deux mois. Aucun document n'a été ajouté au dossier pour nous permettre de relevé la réponse de la coordination sur cette demande de prolongement Néanmoins, la réception a eu lieux le 16 aout 2022. Nous notons que pour un marché d'entente direct motivé par l'urgence, non seulement il y'a un retard d'exécution mais aussi il y'a une demande de prolongement du délai d'exécution de deux mois alors que le délai initial d'exécution était d'un mois.

#### **Risque**

Le retard dans la livraison des marchés peut ralentir les activités du projet et laisser croire à une mauvaise évaluation dans le choix du prestataire.



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## **Recommandation**

Nous recommandons au Projet de relancer les fournisseurs sur le respect des délais d'exécution des marchés.

**Personne responsable** : Spécialiste en passation de marché publics, personne responsable des marchés publics

## **Commentaire de la Direction du CERViDA-DOUNEDON :**

*Concernant le marché de construction du siège du CERViDA-DOUNEDON, l'exécution a été suspendue par le maître d'œuvre qui a relevé certains manquements à corriger. Plusieurs réunions de suivi, de cadrage ont été tenues par le Centre avec les acteurs d'exécution pour solutionner cette situation. Un consensus a été trouvé pour que les manquements soient corrigés et que les travaux reprennent.*

*Pour le marché d'acquisition des ordinateurs pour les doctorants du CERViDA -DOUNEDON, le retard a été effectivement constaté par le Centre et après plusieurs discussions, la lettre n° 351/UL/CP/PRMP/06-2022 a été envoyée le 09 juin 2022 au Titulaire pour le rappeler à l'ordre.*



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### **III.3 DELAIS REGLEMENTAIRES DANS LA VALIDATION DES DOSSIERS PAR CCMP**

#### **Constat**

La revue des dossiers de marchés publics a permis de constater que la commission de passation de marché ne respecte pas les 7 jours calendaires réglementaires pour la validation des dossiers d'appel à concurrence, rapport d'évaluation et projet de marchés.

#### **Risque**

Le non-respect du délai engendre le retard dans l'exécution de PPM, lenteur dans les procédures.

#### **Recommandation**

La mission recommande au projet de veuille à ce que les membres de la commission de contrôle des marchés publics puissent donner leur avis dans un délai de 5 jours calendaires selon la réglementation en vigueur.

**Personne responsable** : Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP).

#### **Commentaire de la Direction du CERVIDA-DOUNEDON :**

*Pour les retards relatifs aux avis de la CCMP, le CERVIDA-DOUNEDON a souvent saisi la PRMP pour intervenir en vue d'accélérer le processus. Ce retard dans l'examen des dossiers est aussi en partie lié à la non disponibilité de certains membres de cette commission qui sont appelés à d'autres tâches.*



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019



**III.3 DELAI REGLEMENTAIRE ENTRE L'ANO DE LA CCMP SUR LE PROJET DE CONTRAT ET LA SIGNATURE DU CONTRAT**

**Constat**

La revue des dossiers des marchés a permis de constater une non-conformité du délai réglementaire entre l'ANO de la CCMP sur le projet de contrat et la signature du contrat. Ce constat se résume dans le tableau suivant :

| N° | Marché   | ANO de la CCMP sur le projet de contrat | Signature du contrat | Ecart constaté |
|----|--|---|----------------------|----------------|
| 1  | Travaux de construction du siège du CERViDA DOUNEDON                         | 21 octobre 2022                         | 07 novembre 2022     | 17 jours       |
| 2  | Acquis Acquisition de logiciel de gestion urbaine et statistique             | 31 mars 2022                            | 28 avril 2022        | 46 jours       |
| 3  | Acquisition des équipements de recherche aux partenaires du CERViDA-DOUNEDON | 31 mai 2022                             | 28 juin 2022         | 28 jours       |
| 4  | Acquisition d'ordinateurs aux doctorants du CERViDA-DOUNEDON                 | 09 mars 2022                            | 31 mars              | 22 jours       |

**Risque**

Le non-respect du délai réglementaire de signature peut avoir des conséquences sur les marchés (approbation des marchés hors délai de validités des offres, lenteur dans la procédure, retard dans l'exécution du PPM).

**Recommandation**

La mission recommande aux autorités approbatrices de veiller au respect du délai réglementaire de 7 jours pour l'approbation des marchés.

**Personne responsable** : Spécialiste en passation de marché, Personne responsable des marchés publics.

**Commentaire de la Direction du CERViDA-DOUNEDON :**

*Le retard poste validation du projet de contrat s'explique en grande partie par l'examen du contrôleur financier délégué pour l'avis sur lesdits contrats et l'établissement de l'attestation de disponibilité de crédit avant signature.*



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

---

#### **IV. OPINION SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET**

---



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## OPINION SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET

### DESTINATAIRE : CERViDA-DOUNEDON

#### Introduction

Nous avons effectué l'audit des marchés passés par le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON) de l'Université de Lomé pour la période couvrant l'exercice 2022 comprenant les états relatifs à la passation des marchés (**Plans de Passation des Marchés et les documents relatives aux différentes procédures**) pour la période sous revue. Ce PPM a été établi par l'Unité de Gestion du Projet sur la base des dispositions de **l'Accord de crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360**, des directives de de la Banque Mondiale en matière des procédures de passation des marchés et le code des marchés en vigueur en République du Togo.

#### Responsabilités de l'Unité de Gestion du Projet

L'UGP est responsable de l'établissement et de la présentation du PPM conformément aux dispositions de l'Accord de Crédit et de Don et aux directives de la Banque mondiale en matière des procédures de passation des marchés et le code des marchés en vigueur en République du Togo.

#### Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les marchés passés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les directives de la Banque Mondiale en matière des procédures de passation des marchés et le code des marchés en vigueur en République du Togo. Ces directives requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour s'assurer que les procédures de passation, d'exécution et de paiement des marchés sont respectés et ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états.



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation des risques que les états contiennent les anomalies significatives que celles-ci résultent des fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des procédures retenues et le caractère raisonnable des estimations faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

***A notre avis, sur la base des travaux d'audit réalisés, nous sommes d'avis que, à l'exception des observations formulées ci-dessus, les marchés passés et exécutés ou en cours d'exécution par le projet CERVIDA-DOUNEDON sont, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux critères d'économie, de transparence, d'égalité entre les candidats et de libre accès aux marchés publics.***

**Fait à Lomé, le 29 Juin 2023**

**Aristide P. Judicaël COMPAORE**

**Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau  
de l'ONECCA-Burkina et  
Commissaire aux comptes des sociétés**



**Dr Charles B. BIRREGAH**

**Associé-Gérant du cabinet AEC Sarl  
Officier de l'OIPA du CAMES  
Docteur en Sciences de Gestion (Finances)  
Expert-Comptable inscrit au  
Tableau de l'ONECCA - Togo  
Commissaire aux comptes des sociétés  
Expert agréé près les cours et tribunaux du Togo**



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

**Suivi des recommandations antérieures**

| N°  | Période de la recommandation | Insuffisances relevées   | Recommandations formulées   | Etat de mise en œuvre de la recommandation à la date de l'audit | Commentaire de l'auditeur   | Commentaire de la direction   | Nouveau statut de la recommandation |
|---|------------------------------|--|---|---|---|---|-------------------------------------|
| <b>RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT SUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021</b> |                              |  |   |   |   |   |                                     |
| 1   | Recommandation 2021          | Le non-respect du délai réglementaire d'approbation  | La mission recommande à l'Autorité d'approbation des marchés du CERVIDA-DOUNEDON de toujours veiller au respect du délai réglementaire de 7 jours pour l'approbation des marchés.                                   | Non Appliquée   | Cette situation est due à la disponibilité de l'autorité approbatrice | Des efforts sont mis en œuvre afin de corriger ce dysfonctionnement | Recommandation reconduite           |
| 2   | Recommandation 2021          | Le retard dans l'exécution des marchés.  | Nous recommandons au Projet de relancer les fournisseurs sur le respect des délais d'exécution des marchés.   | Partiellement Appliquée   | Les relances sont régulièrement faites                                | Des efforts sont mis en œuvre afin de corriger ce dysfonctionnement | Recommandation reconduite           |
| 3   | Recommandation 2021          | Le non-respect pas les 7 jours par CCMP calendaires réglementaires pour la validation des dossiers d'appel à concurrence, rapport d'évaluation et projet de marchés. | La mission recommande au projet de veillez à ce que les membres de la commission de contrôle des marchés publics puissent donner leur avis dans un délai de 5 jours calendaires selon la réglementation en vigueur. | Non Appliquée   | RAS   | Des efforts sont mis en œuvre afin de corriger ce dysfonctionnement | Recommandation Reconduite           |



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE 2017 TOGO



PRIS SPECIAL LEADERSHIP 2016 UEMOA



PRIS SPECIAL DE LA QUALITE CEBEAQ 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE AU TOGO 2019

---

## V. ANNEXES

---

- TDR
- Liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s))
- Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## V.1 TERMES DE REFERENCES

### 1- Contexte et justification

Dans le cadre de la création des Centres d'excellence africain (CEA) Impact en vue de combler les besoins de compétences et de connaissances en sciences et technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON) de l'Université de Lomé. L'objectif de ce projet est de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement, l'appui conseil et la valorisation des acquis dans le secteur du développement urbain durable. Ce Centre est structuré suivant cinq (05) axes, à savoir :

- **Axe 1 : Gouvernance et fonctionnement** qui vise la mise en place d'un système efficace et efficient de gestion, de suivi et d'évaluation du Projet. Il porte sur (i) le système de pilotage, d'orientation et gestion du projet, (ii) le suivi-évaluation des activités du projet ; (iii) le contrôle interne, (iv) la passation des marchés, (v) la gestion administrative et financière du projet, (vi) la stratégie de communication, (vii) le renforcement des capacités du personnel du projet ;
- **Axe 2 : Excellence dans la formation** qui permet au centre de contribuer au développement endogène et durable des villes, entre autres, par la formation de gestionnaires urbains et le renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance urbaine ;
- **Axe 3 : Excellence dans la recherche** qui prône la recherche de haut niveau, produisant des résultats fiables, contribuant à l'avancée des connaissances scientifiques et ayant des impacts sur le développement de la société ;
- **Axe 4 : Impact de développement** qui vise à rendre utilisable ou commercialisable, les résultats issus de la recherche. Il comprend l'ensemble des activités qui consiste à augmenter la valeur des résultats de la recherche et plus généralement à mettre en valeur les connaissances ; et
- **Axe 5 : Infrastructures pédagogiques et de recherches** permettant de doter au Centre le local administratif et les infrastructures nécessaires pour l'exécution du projet.

Pour s'assurer que le projet s'exécute conformément à l'accord de financement, les manuels de procédures et autres documents du projet prévoient l'organisation des audits annuels pour contrôler la régularité et certifier les différentes opérations financières et comptables réalisées. Les présents termes de référence ont pour objectif d'organiser la sélection d'un cabinet en vue de fournir les services d'audit financier, comptable ainsi que celui de la passation des marchés du Centre pour les exercices 2021, 2022 et 2023.



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## 2- OBJECTIF DE L'AUDIT DU CERViDA-DOUNEDON

### **(i) Audit financier :**

L'objectif de la mission est de permettre à l'auditeur externe d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chacun des exercices 2021, 2022 et 2023 et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Centre sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

Les états financiers qui sont établis par l'Unité de Gestion du CERViDA-DOUNEDON sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Gestion du CERViDA-DOUNEDON a en charge le maintien d'un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

### **(ii) Audit de passation de marchés**

Réaliser un audit annuel des marchés passés sur financement du projet au titre de chacun de exercices 2021, 2022 et 2023 en vue de s'assurer (i) de la conformité des procédures de passation des marchés mises en œuvre par rapport aux procédures définies dans l'accord de crédit et de don et retracées dans le manuel de procédures de passation des marchés et (ii) des délais raisonnables de passation des marchés ; Vérifier le niveau de mise en œuvre des mesures correctives issues de l'évaluation des capacités en passation des marchés tant sur le plan institutionnel, organisationnel et opérationnel et sur le plan de renforcement des compétences.

### **(iii) Vérification des performances fiduciaires devant servir de base aux paiements de la Banque mondiale**

La direction du Centre devra préparer chaque année un mémorandum sur le niveau de réalisation des décaissements liés aux indicateurs (DLI) conformément au cadre de référence prévu dans le document d'évaluation du projet et les procédures spécifiques adoptées. Les indicateurs dont les résultats feront l'objet de certification par l'auditeur externe sont :



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019



- DLI 5.1 Revenus extérieurs générés ;
- DLI 6 (DLI6.1, DLI6.2, DLI6.3,) : Renforcement fiduciaire ;
- DLI 6.4 Qualité de la planification de la passation des marchés.

A l'issue des contrôles de l'auditeur suivant le protocole de vérification en place, l'auditeur délivrera une attestation de conformité au mémorandum établi.

### 3- Préparation des états financiers annuels

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'Unité de Gestion du CERViDA-DOUNEDON en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Les principes comptables de l'OHADA à appliquer devront être adaptés aux particularités des projets de développement qui n'ont pas vocation à dégager des résultats d'exploitation. Il s'agit donc d'un référentiel comptable particulier.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité de Gestion du Projet, une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

### 4- Description des missions

Le Consultant devra notamment :

#### A- FAIRE UN AUDIT DU PROJET

***L'audit financier faisant l'objet des présents termes de référence est envisagé pour un accord contractuel à objectif spécifique pour lequel, outre la conformité aux normes internationales d'audit, l'auditeur doit prendre en considération les obligations d'établissement de rapports de la Banque mondiale et la conformité aux Directives de la Banque mondiale pour la passation des marchés et, le cas échéant, aux documents types approuvés par la Banque pour certains programmes financés.***



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

Comme indiqué ci-dessus, l'audit du Projet sera réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'étendue de l'audit est déterminée en tenant compte des risques identifiés. Le jugement professionnel que porte l'auditeur sur l'importance relative de tel ou tel élément revêt une importance cruciale et doit inclure des considérations non monétaires. Toute information est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible de peser sur le jugement ou les décisions des utilisateurs qui se fieraient aux états financiers.

S'agissant des comptes publics, l'auditeur doit pour évaluer l'importance relative, prendre en considération les textes législatifs ou réglementaires qui pourraient peser sur son évaluation. En comptabilité publique, l'importance relative d'un élément dépend aussi de la nature et du contexte de l'information considérée. Ce qui inclut les notions de sensibilité et de valeur. La notion de sensibilité recouvre tout un ensemble de considérations relevant du respect de l'autorité, de préoccupations juridiques ou de l'intérêt public. Dans le contexte d'une opération financée par la Banque, le respect des dispositions de l'accord juridique, et en particulier l'obligation qui est faite à l'Emprunteur de n'employer les fonds du prêt de la Banque qu'aux fins indiquées dans ledit accord doivent être pris en considération pour définir l'importance relative.

En ce qui concerne la certification des résultats, l'auditeur se limitera à la liste des indicateurs fiduciaires à savoir les DLI 5.1 Revenus extérieurs générés, DLI 6.1 DLI6.2-DLI6.3 gestion financière régulière et de qualité et DLI 6.4 qualité de la planification de la passation des marchés. La vérification sera effectuée conformément au protocole de vérification préétabli et validé par le Centre d'Excellence et la Banque mondiale.

L'auditeur s'assurera que :

- a- Toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- b- Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures nationales de passation des marchés ou celles de la Banque Mondiale<sup>6</sup> si applicables et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- c- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

d- Les comptes du projet sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;

e- Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application des normes du Système Comptable OHADA adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.

f- La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;

g- Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;

h- Les dépenses encourues pendant l'exercice sont éligibles au regard des accords de financement. Le cas échéant, les dépenses jugées non éligibles feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

**a- Fraude et Corruption** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.

**b- Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Gestion du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 révisée (Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers)**.

**c- Gouvernance** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 révisée (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.

**d- Risques** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en oeuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 révisée (Réponses de l'auditeur aux risques évalués)**.



CERTIFIÉ ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

e- La conduite de la mission et la formulation de l'opinion unique sur les comptes conformément à la norme ISA 800 révisée (Audits d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier).

## **B- FORMULER UNE OPINION ET AUDITER LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

- a- Le Tableau des Emplois et des Ressources ;
- b- Le bilan ;
- c- Les notes aux états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
- d- La liste des actifs immobilisés acquis.

## **C- COMPTE DE REMBOURSEMENT / COMPTE DESIGNE :**

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions sur le compte de remboursement (compte de la Banque mondiale et compte dédié du gouvernement) qui incluent notamment :

- a- Le remboursement des gains associés aux résultats des indicateurs de décaissement réalisés et éventuellement les dotations reçues du gouvernement ;
- b- Les reconstitutions du compte de remboursement soutenues par les demandes de retrait de fonds basées sur les indicateurs ;
- c- Les intérêts éventuellement générés sur les comptes de remboursement qui appartiennent au Projet ;
- d- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes des Comptes du projet à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'annexe 2 de l'Accord de financement et le paragraphe II de la lettre de décaissement.

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- des transactions financières durant la période sous revue ;
- des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- de l'utilisation du Compte Désigné en conformité avec l'accord de financement ;
- de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

#### **D- VERIFIER LES ETATS CERTIFIES DES DEPENSES**

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les programmes de dépenses éligibles (EEP) utilisés comme base de demande de remboursement de fonds. Il devra également vérifier les ressources générées par le projet au titre des résultats liés aux indicateurs (RLD#5.1 : Revenus générés).

L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérifications jugés nécessaires au regard de la circonstance.

#### **E- EXAMINER LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES**

Sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. Le cabinet devra :

- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le plan de passation des marchés approuvé par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) du Togo ;
- Vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- Identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public et des directives de la Banque mondiale ;
- Procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ;



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CRDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

- Dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- Evaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles ;
- Examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- Evaluer la qualité du classement ;
- Identifier et rapporter les indications possibles de fraude et corruption ;
- Evaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERViDA6DOUNEDON, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés ;
- Formuler des recommandations d'amélioration.

## 5- Livrables du consultant

La mission d'audit donnera lieu à la préparation de trois types de livrables correspondant à chacun des volets de la consultation.

### **Volet Audit financier**

Le rapport d'audit financier et la lettre de recommandations devraient être communiqués à l'Emprunteur avant la fin du 6ème mois suivant la date de clôture des comptes de l'exercice audité. L'Emprunteur se chargera de communiquer deux exemplaires des dits rapports à la Banque mondiale au plus tard six mois après la fin de l'année fiscale concernée.

a- Un rapport d'audit : L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du Projet. Le rapport annuel d'audit des comptes du Projet inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement ;

b- Une lettre de contrôle interne : En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

i- Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;

ii- Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

- iii- Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- iv- Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- v- Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- vi- Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- vii- Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinente incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

- c- une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat ;
- d- Un rapport sur les ressources générées par le projet au cours de l'exercice fiscal ;
- e- Un rapport sur la passation des marchés incluant une note synthèse

Les livrables doivent être fournis en trois (03) exemplaires et une version électronique sur support numérique.

### **Volet Audit des marchés**

Le rapport d'audit des marchés publics devra contenir au minimum les éléments ci-après :

- (i) une présentation des données et des conditions de réalisation de la mission, et de l'échantillonnage effectué ;
- (ii) les analyses et opinions sur les procédures de passation des marchés utilisées par les structures compétentes chargées de la passation des marchés ;
- (iii) analyse et opinion sur les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place ;
- (iv) les principales faiblesses constatées ;
- (v) une opinion sur l'état de mise en œuvre des précédentes recommandations ;
- (vi) les recommandations ;



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

(vii) les Annexes comprenant :

- TDR ;
- Détails de la méthodologie utilisée (échantillon, Fiche d'examens) ;
- Eventuels points de désaccord entre les parties prenantes ;
- Liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s) ;
- Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité ;
- Fiche de synthèse des faiblesses et recommandations des marchés audités.

### **Volet Audit Certificat des résultats**

A l'issue des contrôles de l'auditeur suivant le protocole de vérification en place, l'auditeur délivrera une attestation de conformité au memorandum établi. En cas de désaccord sur le contenu du memorandum soumis à son contrôle, l'auditeur devra clairement indiquer dans son attestation les inexactitudes constatées de façon à faire apparaître la situation réelle des résultats à payer.

## **6- PROFIL DE L'AUDITEUR ET PERSONNEL CLE**

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Le personnel clé de la mission devra comporter :

- (i) un Expert-Comptable Diplômé Chef de mission justifiant d'au moins (10) années d'expérience d'audit financier et ayant exécuté au moins cinq (5) missions d'audit au cours des cinq (5) dernières années, dont au moins deux (2) missions d'audits de projets ou de programmes ;
- (ii) deux (02) réviseurs comptables seniors ayant au moins un diplôme niveau BAC + 4 ou équivalent en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience professionnelle de cinq (05) années et ayant exécuté trois (03) missions d'audit financier des projets/programmes financés par la Banque mondiale ou les partenaires financiers au cours des cinq (05) dernières années ;



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019



(iii) Un (01) spécialiste en passation des marchés d'un niveau d'étude universitaire Bac+4 au moins dans l'un des domaines juridique/économique/gestion/technique, ayant une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la gestion des marchés publics, notamment dans la passation des marchés financés par les partenaires techniques et financiers (PTF) et ayant réalisé au moins trois (03) missions de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années.

### **7- Durée d'exécution de la mission**

La durée d'exécution de la mission est estimée à 30 hommes/jour par exercice.

### **8- Diffusion publique**

L'IDA encourage la publication des informations financières relatives au projet pour renforcer le niveau de transparence et de responsabilité. L'IDA publiera les rapports d'audit relatifs au projet, le cas échéant, conformément à la politique de la Banque Mondiale en matière de diffusion des documents. Les lettres de recommandations émises par les auditeurs ne sont pas soumises à diffusion publique par l'IDA. En acceptant le mandat, l'auditeur reconnaît explicitement le droit de l'IDA à diffuser publiquement les rapports d'audit (états financiers vérifiés et opinion d'audit) et il publiera les rapports sans clause de limitation d'utilisation. Pour faciliter la diffusion au public, l'auditeur est tenu de transmettre deux fichiers distincts, à savoir les états financiers vérifiés et l'opinion d'audit ainsi la lettre de recommandations.



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

V.2 PLAN DE PASSATION DES MARCHES APPROUVES EN 2022

Projet : CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES VILLES DURABLES (CERVIDA-DOUNEON)  
 Structure de coordination du Projet : UNIVERSITE DE LOME  
 Date d'approbation du plan de passation de marché :

Plan original : 15 Avril 2021  
 Revision 1 : Mai 2021  
 Revision 2 : Février 2022  
 Revision 3 : Juin 2022  
 Revision 4 : Octobre 2022  
 Revision 5 : Février 2023



09 MARS 2023

Direction Nationale  
 du Contrôle de la  
 Commande Publique

Période couverte par le plan de passation de marchés : Janvier - Décembre 2023

1 FOURNITURES ET TRAVAUX

Seuils d'examen préalable des marchés selon les procédures nationales

1.1 Fournitures

| Méthode | Seuil suivant les | Seuil d'examen | Seuil d'examen |
|---------|-------------------|----------------|----------------|
| AOI     | ≥ 500 000 000     | NON            | OUI            |
| AOI     | ≥ 85 000 000      | NON            | OUI            |
| DRP     | < 85 000 000      | OUI            | NON            |
| DC      | ≤ 10 000 000      | OUI            | NON            |

1.2 Travaux

| Seuil d'examen Préalable F.C.F.A | Seuil d'examen C.C.P.P en F.C.F.A | Seuil d'examen |
|----------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| ≥ 1 000 000 000                  | NON                               | OUI            |
| ≥ 85 000 000                     | NON                               | OUI            |
| < 85 000 000                     | OUI                               | NON            |
| ≤ 10 000 000                     | OUI                               | NON            |

| Réf. No. | Description des fournitures / travaux   | Méthode de passation des marchés | GENERALITES              |                          |                          | DOSSIER D'APPEL D'OFFRES   |                                 |  | EVALUATION DES OFFRES                       |   |                              | EXECUTION         |                       |            |        |     |
|----------|---|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|--|---|---|------------------------------|-------------------|-----------------------|------------|--------|-----|
|          |   |                                  | Montant Estimatif en CFA | Montant Estimatif en USD | Examen DNCCP (ou/ou non) | Examen C.C.P.P (ou/ou non) | Planing des étapes de passation | Date de réception de la C.C.P.P ou de la DNCCP | Date de réception de non objection de l'IDA | Date de réception de non objection de l'IDA | Date de signature du contrat | Délai d'exécution | Source de financement |            |        |     |
| 1        | Acier de 20 ordres pour le renforcement des capacités logistiques numériques de la DRI et du matériel de stockage et informatique pour la DCP de l'université de Lomé                                     | DRP                              | 40 000 000               | 80 000                   | NON                      | OUI                        | Prévu                           | 18/10/2022                                     | 25/10/2022                                  | 01/11/2022                                  | 18/11/2022                   | 16/12/2022        | 23/12/2022            | 13/01/2023 | 2 mois | IDA |
| 2        | Equipement de la salle multimédia et des salles de cours en matière d'informations et de communication audio-visual (ordinateurs, serveur, écran de vidéo conférence, vidéoprojecteur, accessoires, etc.) | DRP                              | 70 000 000               | 140 000                  | NON                      | OUI                        | Prévu                           | 04/04/2023                                     | 10/04/2023                                  | 13/04/2023                                  | 28/04/2023                   | 12/05/2023        | 16/05/2023            | 23/05/2023 | 4 mois | IDA |
| 3        | Acier de supports de gestion urbaine pour l'équipement de la salle multimédia   | DRP                              | 44 000 000               | 88 000                   | NON                      | OUI                        | Prévu                           | 18/04/2023                                     | 24/04/2023                                  | 27/04/2023                                  | 12/05/2023                   | 28/05/2023        | 30/05/2023            | 06/06/2023 | 2 mois | IDA |



CERTIFIE ISO 9001 VERSION 2015

PRIX QUALITE D'EXCELLENCE 2017 TOGO

PRIX SPECIAL LEADERSHIP 2016 UEMOA

PRIX SPECIAL DE LA QUALITE CEDEAO 2017

PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE AU TOGO 2019

| Réf. No.   | Description des fournitures / travaux   | GENERALITES                       |                          |                          |                        | DOSSIER D'APPEL D'OFFRES |                                      |                          |                                       | EVALUATION DES OFFRES               |                                  |                             |                      | EXECUTION  |                              |                   |                        |
|------------|---|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------|--|------------------------------|-------------------|------------------------|
|            |   | Méthode de passatio n des marchés | Montant Estimatif en CFA | Montant Estimatif en USD | Examen DNCCP (oui/non) | Examen CCMP (oui/non)    | Financing des étipes de préparatio n | Date de réception du DAO | Date de réception CCMF ou de la DMCPC | Date avis de non objection de l'IDA | Date d'invitatio n à soumissio n | Date d'ouverture des offres | Fin de l'évaluatio n | Date de réception des avis de non objection de l'IDA | Date de signature du contrat | Délai d'exécution | Source de financeme nt |
| 4          | Acquies des ordinateurs aux dispositifs de la promotion 2022-2023 ou CERVIDA.DOUNEDON                             | Dpp                               | 13 500 000               | 27 000                   | NON                    | OUI                      | Prévu                                | 06/02/2023               | 10/02/2023                            |                                     | 13/02/2023                       | 28/02/2023                  | 14/03/2023           | 20/03/2023   | 27/03/2023                   | 2 mos             | IDA                    |
| 5          | Acquisition des équipements de recherche et d'application de CERVIDA-DOUNEDON (GPS, différents, Theodolite, etc.) | Dpp                               | 62 500 000               | 126 000                  | NON                    | OUI                      | Raisée                               |                          |                                       |                                     | 18/05/2023                       | 02/06/2023                  | 16/06/2023           | 20/06/2023   | 27/06/2023                   | 4 mos             | IDA                    |
| 6          | Acquisition des équipements de recherche aux permis de CERVIDA-DOUNEDON   | Dpp                               | 12 000 000               | 24 000                   | NON                    | OUI                      | Raisée                               |                          |                                       |                                     | 13/03/2023                       | 28/03/2023                  | 11/04/2023           | 17/04/2023   | 24/04/2023                   | 2 mos             | IDA                    |
| 7          | Acquisition de mobilier de bureau pour la CERVIDA-DOUNEDON  | Dpp                               | 50 000 000               | 100 000                  | NON                    | OUI                      | Raisée                               |                          |                                       |                                     | 25/05/2023                       | 09/06/2023                  | 23/06/2023           | 27/06/2023   | 04/07/2023                   | 4 mos             | IDA                    |
| 8          | Acquisition des consommables informatiques et fournitures (tonner service, DDPH, etc.)                            | DC                                | 3 000 000                | 6 000                    | NON                    | OUI                      | Raisée                               |                          |                                       |                                     | 27/04/2023                       | 04/05/2023                  | 18/05/2023           | 22/05/2023   | 29/05/2023                   | 1 mos             | IDA                    |
| 9          | Equiper les salles de cours et de conférences en matériels divers   | AOO                               | 90 000 000               | 180 000                  | OUI                    | NON                      | Raisée                               |                          |                                       |                                     | 20/05/2023                       | 19/06/2023                  | 03/07/2023           | 10/07/2023   | 17/07/2023                   | 4 mos             | IDA                    |
| COUT TOTAL |   |                                   | 386 000 000              | 770 000                  |                        |                          |                                      |                          |                                       |                                     |                                  |                             |                      |  |                              |                   |                        |

Legend  
 DC Demande de création  
 Dpp Demande le assignement des prix  
 AOO Appel d'offres ouvert  
 AOI Appel d'offres invitation  
 I\$=500 F CFA



09 MARS 2023

Direction Nationale  
 du Contrôle de la  
 Commande Publique



GÉNÉRALITÉS

Forme : Procédure ouverte  
 Date de publication : 15 Mars 2023  
 Date de clôture : 21 Mars 2023  
 Date de signature : 21 Mars 2023  
 Date d'expiration de l'offre : 21 Mars 2023  
 Date d'ouverture des offres : 21 Mars 2023

Prévue soumission par le client de la commission des marchés : avant le 21 Mars 2023

1. SÉLECTION DE CONSULTANTS

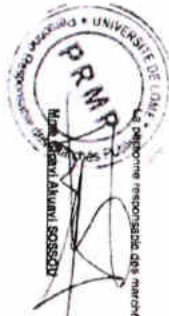


09 MARS 2023

Direction Nationale  
 du Contrôle de la  
 Commande Publique

| N°                | Description des services   | MONTANTS EN FCFA  |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   | MONTANT TOTAL     | RECHÈQUE          |                   |                   |                   |
|-------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                   |  | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   | Montant de base   |                   |                   |                   |                   |                   |
| 1                 | Service de conseil en matière de gestion des ressources humaines | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        | 12 000 000        |
| 2                 | Service de conseil en matière de gestion des ressources humaines | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        | 11 000 000        |
| <b>COUR TOTAL</b> |  | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> | <b>23 000 000</b> |

Signature :  
 S.F.O.C. :  
 C. :  
 15 Mars 2023



### V.3 LISTE DES MARCHES PASSES PENDANT LA PERIODE

| N° | Libellé du marché   | Méthode                          |
|----|---|----------------------------------|
| 1  | Acquisition des ordinateurs aux doctorants du CERViDA-DOUNEDON  | ENTENTE DIRECTE                  |
| 2  | Acquisition des équipements de recherche aux partenaires du CERViDA-DOUNEDON  | DEMANDE DE COTATION              |
| 3  | Travaux de construction du siège du CERViDA-DOUNEDON  | APPEL D'OFFRES OUVERT            |
| 4  | Acquisition de logiciels de gestion urbaine ( ArcGIS; SPSS et AUTODESK)   | ENTENTE DIRECTE                  |
| 5  | Achat de 20 ordinateurs pour le renforcement des capacités logistiques numériques de la DRI et du matériel de reportage et informatique pour la DCP de l'université de Lomé | DEMANDE DE RENSEIGNEMENT DE PRIX |
| 6  | Recrutement du spécialiste en communication   | CI                               |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### V.3 FICHES INDIVIDUELLES D'EXAMEN DE CHAQUE MARCHÉ AUDIT

#### Diligences de vérification des procédures de passation de marchés

Pour l'appréciation des indicateurs de conformité des procédures de passation de marché, les assertions retenues pour apprécier les différents indicateurs sont les suivantes :

**Tableau n°1 : Critères de performance**

| <b>Opinion</b>                               | <b>Explication</b>   | <b>Notation</b> |
|--|--|-----------------|
| <b>Performance très satisfaisante</b>        | Il a été noté une conformité aux exigences du code des marchés publics et de ses textes d'application.   | <b>1</b>        |
| <b>Performance satisfaisante</b>             | Il a été noté une conformité aux exigences du fond du code des marchés publics mais pas à toutes les règles de forme ne portant pas atteinte à l'équité dans la passation des marchés.   | <b>2</b>        |
| <b>Performance moyennement satisfaisante</b> | il a été noté un non-respect des exigences de fond et de forme sur un nombre peu important de marchés. Les procédures mises en place ne garantissent pas totalement une transparence de la passation et l'exécution des marchés. | <b>3</b>        |
| <b>Performance non satisfaisante</b>         | Il a été noté une quasi-totalité entorse aux exigences du code des marchés publics et de ses textes d'application  | <b>4</b>        |
| <b>Absence d'opinion</b>                     | Il nous a été impossible d'exprimer une opinion sur le caractère satisfaisante ou non de la procédure de passation du marché compte tenu des carences documentaires relevées.  | <b>5</b>        |

Nous avons pris le cas de certains marchés pour illustrer la méthodologie utilisée pour le contrôle.



PRIX SPECIAL DE LA QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE AU TOGO 2019

**ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, PPM, CCPM ET CPMP**

| <b>N°</b> | <b>RUBRIQUE</b>   | <b>Constat et commentaire</b> | <b>Notation</b> |
|-----------|---|-------------------------------|-----------------|
| <b>1</b>  | Commission des marchés                                      | OUI                           | 1               |
| <b>2</b>  | Cellule de passation de marché                              | OUI                           | 1               |
| <b>3</b>  | Plan de passation de marché                                 | OUI                           | 1               |
| <b>4</b>  | ANO de la DNCMP sur le plan de passation                    | OUI                           | 1               |
| <b>5</b>  | ANO de la Banque mondiale sur le plan de passation          | OUI                           | 1               |
| <b>6</b>  | Spécialiste en passation de marché                          | OUI                           | 1               |
| <b>7</b>  | Archivage des documents liés à la passation des marchés     | OUI                           | 1               |
| <b>8</b>  | Un répertoire de fournisseurs et de prestataires de service | OUI                           | 1               |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### Revue de l'entente directe

**Mode de passation :** Entente direct

**Référence du marché :** 00354/2022/ED/UL-CERVIDA-DOUNEDON /F/IDA

**Objet du marché :** Acquisition d'ordinateurs aux doctorants du CERVIDA-DOUNEDON

**Montant du marché :** 24 599 972 FCFA TTC

**Référence du Titulaire :** RONAF

**Maitre d'ouvrage :** CERVIDA-DOUNEDON

**Délai d'exécution :** 1 Mois

**Tableau n°2 : Résultats des travaux**

| N°       | Rubriques   | Constats & commentaires  | Notation | Source juridique   | Source d'information                               |
|----------|---|--|----------|--|--|
| <b>1</b> | <b>Préparation et lancement d'entente directe</b>                                       |  |          |  |  |
| 1.2      | Marché préalablement inscrit dans le PPM  | OUI  | 1        |  | PPM validé 2022                                    |
| 1.3      | Revue du dossier de la demande d'entente direct   | Conforme   | 1        | Article 76 du décret 080/2022 portant code des marchés publics | Lettre de demande d'autorisation d'entente directe |
| 1.4      | Avis de non objection de la DNCMP sur l'entente directe                                 | Conforme   | 1        | Article 76 du décret 080/2022 portant code des marchés publics | ANO N°0883/MEF/DNCMP /DDCI&DRMP du 09 mars 2022    |
| 1.5      | <b>Conclusion partielle</b>   | <i>Pour la préparation de l'entente directe. Opinion : Performance très satisfaisante"</i> | 1        |  |  |
| <b>2</b> | <b>Ouverture et Evaluation des offres</b>   |  |          |  |  |
| 2.1      | Réception des offres  | N/A  | N/A      |  | N/A  |
| 2.2      | Ouvertures et évaluation des manifestations d'intérêt                                   | N/A  | N/A      |  | N/A  |
| 2.3      | Régularité dans la désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres   | N/A  | N/A      |  | N/A  |
| 2.4      | Validation du rapport d'analyse par sous-commission d'évaluation (signature et paraphe) | N/A  | N/A      |  | N/A  |
| 2.5      | ANO de la CCMP sur le rapp  | N/A  | 1        | Article 12 du décret   | N/A  |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019



| N°       | Rubriques  | Constats & commentaires  | Notation | Source juridique  | Source d'information  |
|----------|--|--|----------|---|---|
|          | d'analyse des offres   |  |          | 080/2022 portant code des marchés publics                       |   |
| 2.6      | ANO de la DNCMP sur le rapport d'analyse des offres                      | N/A  | N/A      | Article 12 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  |   |
| 2.7      | Revue du rapport d'analyse par la banque mondiale                        | N/A  | N/A      | Directive banque mondiale                                       | N/A   |
| 2.8      | Examen juridique et technique du projet de contrat par la DNMP (5 jours) | Conforme   | 1        | Article 12 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | ANO N°0883/MEF/DNCMP /DDCI&DRMP du 09 mars 2022   |
| <b>3</b> | <b>Signature, approbation, notification et exécution du marché</b>       |  |          |   |   |
| 4.1      | Marché attribué dans les délais de validité des offres                   | N/A  | N/A      |   | N/A   |
| 4.2      | Signature du contrat par la PRMP   | Conforme 31/03/2022  | 1        | Article 97 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Contrat   |
| 4.3      | Signature du contrat par l'attributaire                                  | Conforme 31/03/2022  | 1        | Article 97 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Contrat   |
| 4.4      | Approbation du contrat   | Conforme 25/04/2022  | 1        | Article 98 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Contrat   |
| 4.5      | Notification de l'attribution définitive plus ordre de service           | Conforme   | 1        | Article 76 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Lettre de notification d'attribution définitive plus ordre de service du 10 décembre 2020 |
| 4.6      | Exécution et respect du délai d'exécution                                | Non conforme dépassement d'un délai de 4 mois. Le 09 juin la PRMP a envoyé une lettre de rappel d'obligation contractuel et le 27 juin 2022 l'attributaire a envoyé une lettre | 3        | Article 106 du décret 080/2022 portant code des marchés publics | PV de réception du 16 aout 2022   |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°  | Rubriques   | Constats & commentaires  | Notation | Source juridique | Source d'information |
|-----|---|--|----------|------------------|----------------------|
|     |   | de demande de prolongation de délai de deux semaines supplémentaires.  |          |                  |                      |
| 4.7 | Existence d'un rapport                            | N/A  | N/A      |                  | N/A                  |
| 4.8 | Preuve de paiement                                | Conforme   | 1        |                  | Virement bancaire    |
| 4.9 | <b>Conclusion partielle</b>                       | <b>Par rapport au suivi de l'exécution et paiement. Opinion : "Performance satisfaisante".</b>                               | 2        |                  |                      |
| 5   | <b>Violations éventuelles à la réglementation</b> | Non-respect du délai d'exécution du marché   | 3        |                  |                      |
| 6   | <b>Conclusion</b>                                 | <b>Au regard des observations ci-dessus, les procédures de passation de ce marché sont d'une "performance satisfaisante"</b> | 2        |                  |                      |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

### Revue des Appel de demande de cotation

**Mode de passation :** Demande de cotation

**Référence du marché :** 00014/2022/DC/UL-CERVIDA-DOUNEDON/F/BM-IDA

**Objet du marché :** Aquisition des équipements de recherche aux partenaires du CERViDA  
DOUNEDON

**Montant du marché :** 9 923 524 FCFA TTC

**Référence du Titulaire :** TM LABORATOIRES SARL

**Maitre d'ouvrage :** CERVIDA-DOUNEDON

**Délai d'exécution :** 12 mois

| N°          | Rubriques   | Constats & commentaires  | Notation | Source juridique  | Source d'information   |
|-------------|---|--|----------|---|--|
| <b>1</b>    |   | <b>Préparation et lancement du dossier de demande d'appel d'offre National</b>               |          |   |  |
| <b>1.2</b>  | Previsions budgétaires  | Ce marché est budgétisé (OUI)  | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics | PPM  |
| <b>1.3</b>  | Avis de non objection (ANO) de la DNCMP sur le PPM                                    | Conforme   | 1        |   | PPM approuvé   |
| <b>1.4</b>  | Avis de non objection (ANO) de la banque Mondiale sur le PPM                          | Conforme   | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics | PPM/ STEP  |
| <b>1.5</b>  | Revue du dossier de renseignement de prix (DRP) par la CCMP                           | Conforme   | 1        | Article 12 du décret 080/2022 du code des marchés publics | ANO N° 022/CCMP/03/2022 du 28 mars 2022  |
| <b>1.6</b>  | Demande de non objection (DNO) du bailleur de fonds                                   | N/A  | N/A      | Directive banque mondial                                  | N/A  |
| <b>1.7</b>  | Délai raisonnable accordé aux fournisseurs pour la préparation et le dépôt des offres | 7 jours  | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Le dossier de demande de cotation  |
| <b>1.8</b>  | Publication du DC   | Conforme   | 1        |   | Le DC a été envoyé aux entreprises figurant sur la liste restreinte le 21 mars 2021 et a été publié dans la presse N° 11295 du 20 mai 2022 |
| <b>1.10</b> | <b>Conclusion partielle</b>   | <b>Pour la préparation et le lancement du DRP. Opinion : Performance très satisfaisante"</b> | 1        |   |  |
| <b>2</b>    |   | <b>Ouverture et Evaluation des offres</b>  |          |   |  |
| <b>2.1</b>  | Les offres ont été reçues et enregistrées par ordre d'arrivé                          | Conforme : es offres ont été enregistré par ordre d'arrivé                                   | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Registre de réception des offres   |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°       | Rubriques   | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique   | Source d'information  |
|----------|---|---|----------|--|---|
|          |   | selon les informations reçues   |          |  |   |
| 2.2      | Ouvertures des offres   | Conforme : L'ouverture des offres a été faite le 31 mars 2022 à 16h30 minutes par la sous-commission de passation technique chargé de l'ouverture | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | Procès-verbal d'ouverture   |
| 2.3      | Nombre de soumissionnaires  | 3 soumissionnaires  | 1        | Article 87 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | Procès-verbal d'ouverture   |
| 2.4      | Communication du PV d'ouverture aux soumissionnaires                                  | Conforme  | 1        | Article 87 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | Procès-verbal d'ouverture   |
| 2.5      | Régularité dans la désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres | Conforme  | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | Décision N° 008/UL/CP/PRM P/2022 du 28 mars 2022  |
| 2.6      | Validation du rapport d'évaluation des offres par la GCMP                             | Conforme  | 1        | Article 12 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | La CCMP a donné son ANO sur le rapport d'évaluation des offres N°037/CCMP/05-2022 du 06 mai |
| 2.7      | Conformité du rapport d'évaluation du projet avec le DC                               | Conforme  | 1        | Directive banque mondiale                                  | Rapport d'évaluation  |
| 2.8      | Notification de l'attribution du marché   | Conforme  | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | Lettre de notification N 303/UL/CP/PRM P/05-2022 du 12 mai 2022                             |
| 2.9      | Notification aux soumissionnaires évincés   | Conforme  | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics. | Lettre de notification N 302/UL/CP/PRM P/05-2022 du 12 mai 2022                             |
| 2.10     | Publication des résultats provisoire  | N/A   | 1        | Article 87 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | N/A   |
| <b>3</b> | <b>Signature, l'approbation et la notification</b>                                    |   |          |  |   |
| 3.1      | Revue du projet de marché   | Conforme  | 1        | Article 95 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | Projet de marché  |
| 3.2      | ANO de la CCMP sur le projet du marché  | Conforme  | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics  | ANO N° 046/CCMP/05-2022 du 31 mai 2022  |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°       | Rubriques   | Constats & commentaires  | Notation | Source juridique  | Source d'information  |
|----------|---|--|----------|---|---|
| 3.3      | ANO du bailleur sur le projet de marché                         | NA   | NA       | Article 98 du décret 080/2022 du code des marchés publics                 | N/A   |
| 3.4      | Signature du marché par PRMP                                    | Non conforme 28 juin 2022 non-respect du délai de signature  | 1        | Article 97 du décret 080/2022 du code des marchés publics 277 portant CMP | Marché  |
| 3.5      | Signature du marché par l'attributaire                          | Conforme 28 juin 2022  | 1        | Article 97 du décret 080/2022 du code des marchés publics                 | Marché  |
| 3.6      | Approbation et notification du marché                           | Conforme 21 juillet 2022   | 1        | Article 98 du décret 080/2022 du code des marchés publics                 | Marché  |
| 3.7      | Approbation du marché dans la période de validité des offres    | Conforme   | 1        | Article 99 du décret 080/2022 du code des marchés publics                 | Marché  |
| 3.8      | Publication des résultats de l'attribution définitive           | Conforme   | 1        | Article 95 du décret 080/2022 du code des marchés publics                 | Coupure de presse   |
| 3.9      | Attribution définitive et ordre de service                      | Non Conforme Attribution définitive antérieure la signature du contrat et a l'approbation du contrat             | 3        |   | Lettre de notification N° 320/UL/CP/PRM P/05-2022 du 23 mai 202 OS N° 418/UL/CP/PRM P-07 2022 |
| 07-3.10  | <b>Conclusion partielle</b>                                     | <b>Pour la signature, l'approbation et la notification du marché. Opinion : "Performance très satisfaisante"</b> | 1        |   |   |
| <b>4</b> | <b>Suivi de l'exécution et paiement</b>                         |  |          |   |   |
| 4.1      | Enregistrement du marché  | N/A  |          |   |   |
| 4.2      | Exécution du marché /Respect des délais d'exécution             | Conforme   | 1        | Article 106 du décret 080/2022 portant code des marchés publics           | PV de réception du 14 novembre 2022   |
| 4.3      | Avenant au marché   | Pas d'avenant  | N/A      | N/A   |   |
| 4.4      | Avis de non objection (ANO) de la DNCMP sur le projet d'Avenant | N/A  | N/A      | N/A   |   |
| 4.5      | Délai d'approbation du projet d'avenant par la DNCMP            | N/A  | N/A      | N/A   |   |
| 4.6      | Avis de non objection (ANO) du bailleur sur le                  | N/A  | N/A      | N/A   |   |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°   | Rubriques   | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique | Source d'information              |
|------|---|---|----------|------------------|-----------------------------------|
|      | projet d'avenant                                  |   |          |                  |                                   |
| 4.7  | Assurance /Caution                                | OUI   |          |                  |                                   |
| 4.8  | Paielements                                       | Conforme  | 1        |                  | Ordre de paiement du 23 aout 2022 |
| 4.9  | Recours et litiges                                | Néant   |          |                  |                                   |
| 4.10 | <b>Violations éventuelles à la réglementation</b> | <i>Par rapport au suivi de l'exécution et paiement.<br/>Opinion : "Performance satisfaisante"</i> | 1        |                  |                                   |
| 4.11 | <b>Conclusion</b>                                 | <i>Aucune Non-respect de délai d'exécution.</i>   | 1        |                  |                                   |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

## Revue de l'entente directe

**Mode de passation :** Entente direct

**Référence du marché :** 00399/2022/ED/UL-CERVIDA-DOUNEDON /F/IDA

**Objet du marché :** Acquisition de logiciel de gestion urbaine et statistique

**Montant du marché :** 16 354 800 FCFA TTC

**Référence du Titulaire :** HI-TECH GEOSERVICES SARL

**Maitre d'ouvrage :** CERVIDA-DOUNEDON

**Délai d'exécution :** 12 Mois

**Tableau n°2 : Résultats des travaux**

| N°         | Rubriques   | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique   | Source d'information                               |
|------------|---|---|----------|--|--|
| <b>1</b>   | <b>Préparation et lancement d'entente directe</b>                                       |   |          |  |  |
| <b>1.2</b> | Marché préalablement inscrit dans le PPM  | Conforme  | 1        |  | PPM validé 2022                                    |
| <b>1.3</b> | Revue du dossier de la demande d'entente direct   | Conforme  | 1        | Article 76 du décret 080/2022 portant code des marchés publics | Lettre de demande d'autorisation d'entente directe |
| <b>1.4</b> | Avis de non objection de la DNCMP sur l'entente directe                                 | Conforme  | 1        | Article 76 du décret 080/2022 portant code des marchés publics | ANO N°1123/MEF/DNCMP/DDCI&DAJ du 31 mars 2022      |
| <b>1.5</b> | <b>Conclusion partielle</b>   | <i><b>Pour la préparation de l'entente directe. Opinion : Performance très satisfaisante"</b></i> |          |  |  |
| <b>2</b>   | <b>Ouverture et Evaluation des offres</b>   |   |          |  |  |
| <b>2.1</b> | Réception des offres  | N/A   | N/A      |  | N/A  |
| <b>2.2</b> | Ouvertures et évaluation des manifestations d'intérêt                                   | N/A   | N/A      |  | N/A  |
| <b>2.3</b> | Régularité dans la désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres   | N/A   | N/A      |  | N/A  |
| <b>2.4</b> | Validation du rapport d'analyse par sous-commission d'évaluation (signature et paraphe) | N/A   | N/A      |  | N/A  |
| <b>2.5</b> | ANO de la CCMP sur le rapp  | N/A   | 1        | Article 12 du décret   | N/A  |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°       | Rubriques  | Constats & commentaires | Notation | Source juridique  | Source d'information  |
|----------|--|-------------------------|----------|---|---|
|          | d'analyse des offres   |                         |          | 080/2022 portant code des marchés publics                       |   |
| 2.6      | ANO de la DNCMP sur le rapport d'analyse des offres                      | N/A                     | N/A      | Article 12 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  |   |
| 2.7      | Revue du rapport d'analyse par la banque mondiale                        | N/A                     | N/A      | Directive banque mondiale                                       | N/A   |
| 2.8      | Examen juridique et technique du projet de contrat par la DNMP (5 jours) | Conforme                | 1        | Article 12 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | ANO N°1123/MEF/DNCMP /DDCI&DAJ du 31 mars 2022  |
| <b>3</b> | <b>Signature, approbation, notification et exécution du marché</b>       |                         |          |   |   |
| 4.1      | Marché attribué dans les délais de validité des offres                   | N/A                     | N/A      |   | N/A   |
| 4.2      | Signature du contrat par la PRMP   | Conforme 28/04/2022     | 1        | Article 97 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Contrat   |
| 4.3      | Signature du contrat par l'attributaire                                  | Conforme 28/04/2022     | 1        | Article 97 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Contrat   |
| 4.4      | Approbation du contrat   | Conforme 06/05/2022     | 1        | Article 98 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Contrat   |
| 4.5      | Notification de l'attribution définitive plus ordre de service           | Conforme                | 1        | Article 76 du décret 080/2022 portant code des marchés publics  | Lettre de notification d'attribution définitive N°212/UL/CP/PRMP/04-2022 du 05 avril 2022 plus ordre de service N°284/UL/CP/PRMP/05-2022 du 09 mai 2022 |
| 4.6      | Exécution et respect du délai d'exécution                                | Conforme                | 1        | Article 106 du décret 080/2022 portant code des marchés publics | Procès-verbal de réception du 16 juin 2022  |
| 4.7      | Existence d'un rapport   | N/A                     | N/A      |   | N/A   |
| 4.8      | Preuve   | Conforme                | 1        |   | Ordre de paiement du  |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019



| N°  | Rubriques   | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique | Source d'information |
|-----|---|---|----------|------------------|----------------------|
|     | payement  |   |          |                  | 19 juillet 2022      |
| 4.9 | <b>Conclusion partielle</b>                       | <i>Par rapport au suivi de l'exécution et paiement. Opinion : "Performance très satisfaisante".</i>                               | 1        |                  |                      |
| 5   | <b>Violations éventuelles à la réglementation</b> | Aucune violation n'été constaté   | 1        |                  |                      |
| 6   | <b>Conclusion</b>                                 | <i>Au regard des observations ci-dessus, les procédures de passation de ce marché sont d'une "performance très satisfaisante"</i> | 1        |                  |                      |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

**Revue du dossier d'appel d'offre****Reference du marché :** 01702/2022/AOO/UL-CERVIDA DOUNEDON**Objet du marché :** Travaux de construction du siège de CERVIDA-DOUNEDON**Montant du marché :** 673 564 135 F CFA TTC**Référence du Titulaire :** GIC SARL U & EGENEB TP**Maitre d'ouvrage :** CERVIDA-DOUNEDON**Délai d'exécution :** 10 mois

| N°       | Rubriques   | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique  | Source d'information  |
|----------|---|---|----------|---|---|
| <b>1</b> |   | <b>Préparation et lancement du dossier de demande d'appel d'offre National</b>  |          |   |   |
| 1.2      | Previsions budgétaires  | Ce marché est budgétisé (OUI)   | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics | PPM   |
| 1.3      | Avis de non objection (ANO) de la DNCMP sur le PPM                                    | Conforme  | 1        |   | PPM approuvé  |
| 1.4      | Avis de non objection (ANO) de la banque Mondiale sur le PPM                          | Conforme  | 1        | Article 13 du décret 080/2022 du code des marchés publics | PPM/ STEP   |
| 1.5      | Revue du dossier d'appel d'offre par la DNCMP   | Conforme  | 1        | Article 12 du décret 080/2022 du code des marchés publics | ANO N° 2435/MEF/DNC MP/DSMP du 16 juillet 2022                        |
| 1.6      | Demande de non objection (DNO) du bailleur de fonds                                   | N/A   | N/A      |   | N/A   |
| 1.7      | Délai raisonnable accordé aux fournisseurs pour la préparation et le dépôt des offres | 30 jours  | 1        | Article 81 du décret 080/2022 du code des marchés publics | DAO   |
| 1.8      | Publication de l'Avis d'appel d'offre   | Conforme  | 1        | Article 78 du décret 080/2022 du code des marchés publics | L'Avis d'appel d'offre a été publié dans la presse du 25 juillet 2022 |
| 1.1<br>0 | <b>Conclusion partielle</b>   | <b>Pour la préparation et le lancement du DAO. Opinion : Performance très satisfaisante"</b>                                    | 1        |   |   |
| <b>2</b> |   | <b>Ouverture et Evaluation des offres</b>   |          |   |   |
| 2.1      | Les offres ont été reçues et enregistrées par ordre d'arrivé                          | Les offres ont été enregistré par ordre d'arrivé selon les informations reçues  | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Registre de réception des offres                                      |
| 2.2      | Ouvertures des offres   | Conforme : L'ouverture des offres a été faite le 25 aout 2022 à 10h30 00 GMT par la commission de passation des marchés publics | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Article 15 du décret 2011-059 Procès-verbal d'ouverture               |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°   | Rubriques   | Constats & commentaires  | Notation | Source juridique  | Source d'information   |
|------|---|--|----------|---|--|
| 2.3  | Nombre de soumissionnaires  | 12 soumissionnaires  | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Procès-verbal d'ouverture  |
| 2.4  | Communication du PV d'ouverture aux soumissionnaires                                  | Conforme : Les soumissionnaires étaient représentés à la séance d'ouverture des offres | 1        | Article 84 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Procès-verbal d'ouverture  |
| 2.5  | Régularité dans la désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres | Conforme   | 1        | Article 87 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Décision N°019/UL/CP/P RMP/2022 du 12 aout 2022  |
| 2.6  | Validation du rapport d'évaluation des offres par la DNCMP                            | Conforme   | 1        | Article 12 du décret 080/2022 du code des marchés publics | La DNCMP a donné son ANO sur le rapport d'évaluation des offres ANO° N 2787/MEF/DNC MPDSCMP du 26 septembre 2022 |
| 2.7  | Conformité du rapport d'évaluation du projet le DAO                                   | Conforme   | 1        |   | Rapport d'évaluation   |
| 2.8  | Notification de l'attribution du marché   | Conforme   | 1        | Article 95 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Lettre de notification N° 569/UL/CP/PR MP/09-2022 du 28 septembre 2022   |
| 2.9  | Notification aux soumissionnaires évincés   | Conforme   | 1        | Article 95 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Lettre de notification N° 569/UL/CP/PR MP/09-2022 du 28 septembre 2022   |
| 2.10 | Publication des résultats provisoire  | Conforme   | 1        | Article 87 du décret 080/2022 du code des marchés publics | coupure presse N° 11389 du 05 octobre 2022   |
| 3    | <b>Signature, l'approbation et la notification</b>                                    |  |          |   |  |
| 3.1  | Revue du projet de marché   | Conforme   | 1        |   | Projet de marché   |
| 3.2  | ANO de la DNCMP sur le projet du marché   | Conforme   | 1        | Article 12 du décret 080/2022 du code des marchés publics | ANO N° 2991/MEF/DNC MP/DRMP&DAJ du 21 octobre 2022   |
| 3.3  | ANO du bailleur sur le projet de marché   | NA   | NA       | NA  |  |
| 3.4  | Signature du marché par PRMP  | Conforme 07/11/2022  | 1        | Article 97 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Marché   |
| 3.5  | Signature du marché par l'attributaire  | Conforme 03/11/2022  | 1        | Article 97 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Marché   |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°       | Rubriques   | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique  | Source d'information   |
|----------|---|---|----------|---|--|
|          |   |   |          | 277 portant CMP   |  |
| 3.6      | Approbation et notification du marché                           | Conforme 14/11/2022   | 1        | Article 97 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Marché   |
| 3.7      | Approbation du marché dans la période de validité des offres    | Conforme  | 1        | Article 98 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Marché   |
| 3.8      | Publication des résultats de l'attribution définitive           | Conforme  | 1        | Article 99 du décret 080/2022 du code des marchés publics | Coupure presse N° 11380 du 30 septembre 2022   |
| 3.9      | Attribution définitive et ordre de service                      | Conforme  | 1        | Article 98 du décret du code des marchés publics          | Lettre d'attribution définitive N°617/UL/CP/P RMP/10-20 du 24 octobre 2022 et ordre de service |
| 3.10     | <b>Conclusion partielle</b>                                     | <b>Pour la signature, l'approbation et la notification du marché. Opinion : "Performance très satisfaisante"</b>  | 1        |   |  |
| <b>4</b> | <b>Suivi de l'exécution et paiement</b>                         |   |          |   |  |
| 4.1      | Enregistrement du marché  | Conforme  | 1        |   |  |
| 4.2      | Exécution du marché /Respect des délais d'exécution             | La remise du site de construction a été faite en décembre 2022. Le délai d'exécution des travaux est de 10 mois, au cours du période, le chantier n'avait pas encore commencé mais selon le rapport de mars 2023 du bureau de contrôle révèle que le taux d'exécution est à 10% | 2        |   | Marché en cours d'exécution  |
| 4.3      | Avenant au marché   | Pas d'avenant   | N/A      |   |  |
| 4.4      | Avis de non objection (ANO) de la DNCMP sur le projet d'Avenant | N/A   | N/A      |   |  |
| 4.5      | Délai d'approbation du projet d'avenant par la DNCMP            | N/A   | N/A      |   |  |
| 4.6      | Avis de non objection (ANO) du bailleur                         | N/A   | N/A      |   |  |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019

| N°       | Rubriques                                  | Constats & commentaires   | Notation | Source juridique | Source d'information             |
|----------|--|---|----------|------------------|----------------------------------|
|          | le projet d'avenant                        |   |          |                  |                                  |
| 4.7      | Assurance /Caution                         | OUI   |          |                  |                                  |
| 4.8      | Paielements                                | Marché en cours d'exécution de avance démarrage 20%)  |          |                  | Marchés en cours d'exécution     |
| 4.9      | Recours et litiges                         | Le recours a été fait par la société KALIM après les travaux de vérification du devis de la société KALINE le montant TTC après calcul de la sous-commission d'évaluation est exact | 1        |                  | PV de réunion du 06 octobre 2022 |
| 4.1<br>0 | Violations éventuelles à la réglementation | <b>Par rapport au suivi de l'exécution et paiement. Opinion : "Performance satisfaisante".</b>  | 2        |                  |                                  |
| 4.1<br>1 | Conclusion                                 | <b>Non-respect du délai d'exécution</b>   | 2        |                  |                                  |



CERTIFIE ISO 9001  
VERSION 2015



PRIX QUALITE D'EXCELLENCE  
2017 TOGO



PRIX SPECIAL LEADERSHIP  
2016 UEMOA



PRIX SPECIAL DE LA  
QUALITE CEDEAO 2017



PALME D'OR DU MEILLEUR CABINET  
LE PLUS DYNAMIQUE DU SECTEUR  
DE L'AUDIT ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE AU TOGO 2019